

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SYTRAL Mobilités

Modification des lignes aériennes de contact nécessaires à la ligne de trolleybus C14 sur le territoire des 5ème et 9ème arrondissements de LYON

Du lundi 14 septembre 2026 au lundi 28 septembre 2026

Par arrêté n° 2026-08-04-R-0553 du 4 août 2026, Madame la Présidente de la Métropole de Lyon a décidé de soumettre à enquête publique, pour une durée de 15 jours, du lundi 14 septembre 2026 au lundi 28 septembre 2026 inclus, le dossier concernant les accroches des lignes aériennes de contact nécessaires au projet présenté par SYTRAL Mobilités relatif à la modification du réseau de lignes aériennes de contact du trolleybus C14.

La création des Voies Lyonnaises n°3 et n°4, sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole de Lyon, a pour effet de modifier la position des lignes aériennes de contact (LAC) de la ligne de trolleybus C14. SYTRAL Mobilités doit alors procéder au déplacement des lignes aériennes et des ancrages en façade des immeubles riverains de la ligne. A défaut d'accord amiable avec les propriétaires intéressés par la pose de nouveaux ancrages, la décision autorisant la pose des ancrages susvisés est prise après enquête publique organisée dans les formes prescrites par les dispositions du code de la voirie routière et du code des relations entre le public et l'administration.

Par arrêté de la Présidente de la Métropole de Lyon en date du 4 août 2026, Monsieur Gérard GIRIN, retraité-ingénieur environnement, est nommé Commissaire-enquêteur.

La notice explicative sera consultable en ligne sur le site de SYTRAL Mobilités. Les pièces du dossier et le registre d'enquête publique, à feuillets non mobiles, seront déposés et consultables par le public :

- A l'Hôtel de la Métropole (siège de l'enquête), 20 rue du Lac à Lyon 3^{ème}, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30,
- A la Mairie du 5ème arrondissement de Lyon, 14 rue Edmond Locard à Lyon 5ème, le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h45 à 16h45, le jeudi de 10h30 à 18h et le samedi de 9h à 12h,
- A la Mairie du 9ème arrondissement de Lyon, Espace Jean Courty, 1 rue de la Pépinière Royale à Lyon 9ème, le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 puis de 13h30 à 16h45, le mardi de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h45 et le samedi de 9h30 à 12h.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels de réception du public, et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit à Monsieur le commissaire-enquêteur, à la Métropole de Lyon, siège de l'enquête publique.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les déclarations verbales ou écrites des personnes intéressées par ledit dossier lors d'une permanence organisée :

- Le lundi 21 septembre 2026, de 10h à 12h à la Mairie du 5ème arrondissement de Lyon, 14 rue Edmond Locard à Lyon 5ème,
- Le mercredi 16 septembre 2026, de 14h à 16h à la Mairie du 9ème arrondissement de Lyon, Espace Jean Couty, 1 rue de la Pépinière Royale.

Le projet soumis à enquête publique a été élaboré par SYTRAL Mobilités sis 21 Boulevard Marius Vivier Merle à Lyon 3^{ème}.

À l'issue de l'enquête publique, les copies du rapport et des conclusions motivées, établies par le commissaire-enquêteur, seront déposés dans les mairies du 5ème et du 9ème arrondissements de Lyon et au siège de la Métropole de Lyon où elles seront consultables par le public.

La décision autorisant la pose des ancrages sera prise par la Présidente de la Métropole après l'enquête susvisée au profit de SYTRAL Mobilités.